

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

Nº P19- 062974

ND: 274N

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2276

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : M A L A J A T I f a t i m a

Date de naissance : 01/01/1947

Adresse : 607 AVICAD TACAB Rue Fe 21 11

R.D.C. An elha 05 11 2018

Tél. : 066 596 22 22 Total des frais engagés : 1259,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/05/2020

Nom et prénom du malade : Mme MALAJATI fatima

00 SEP. 2020
Age: 75

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : DTG + HTA + artrose + sd dépressif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca, 09/05/2020

Le : 07/05/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/05/20	CS		G	Dr. Ibtissam MALKI Réanimation Médicale Hôpital Ibn Rochd - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Siham OUazzani Pharmacie Siham Dmariya Angle Rue 31-34 N° 64 Hay Inara - Casablanca TÉL: 022 52 83 03	18/15/2020	1859,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

Hôpital sans Tabac
Fumer tue

مستشفى بدون تدخين
التدخين يقتل

Casablanca, le :

18/05/2020

ORDONNANCE

Docteur :

Mme MALAJATI fathma

1) Janumet 437,00 × 2 = 1000 = 1cp×3/j (N=2)
(N=1)

2) Amep 25,60 = 1cp/j matin (N=1)

3) Mefsal 39,00 × 2 = 1cp×2/j (N=3)

4) Relaxium 79,00 = 300 = 1gél/j (N=1)

5) Velaxor 87,00 = 300 = 1gél/j soin

6) Velaxor 179,00 × 4 = 716 = 1gél × 2/j ptt 2 mois

*Dr. Ibtissam MALAJATI
Réanimation Médicale
CHU Ibn Rochd - Casablanca*

*Sitaz Dr. Ibtissam MALAJATI
Pharmacie Sitaz
Omar Al-Ali Rue 3134 N°6A
El Jadida - Casablanca
Télé: 022 57 63 72*

LOT N° : 1909390
EXP : 09/2022
PPV : 179DH00

LOT N° : 1907477
EXP : 07/2022
PPV : 179DH00

0901277
01/2022
179DH00

1907478
07/2022
179DH00

39,00

79,00

LOT 191591
EXP 12/2022
PPV 39.00DH

70027234/010414-1
6 118001 160495
JANUMET® 50/1000 mg
AMM 59DMP/21/NCI
Boîte de 56 comprimés pelliculés
DISTRIBUÉ PAR MSD MAROC P.P.V : 437,00 DH

70027234/010414-1
6 118001 160495
JANUMET® 50/1000 mg
AMM 59DMP/21/NCI
Boîte de 56 comprimés pelliculés
DISTRIBUÉ PAR MSD MAROC P.P.V : 437,00 DH



LOT 191364
EXP 07/2022
PPV 25.60DH